

64520 - Mémorial Alsace Moselle et mémoire

**Proposition d'attribution d'une subvention pour
la réalisation et l'installation d'une sculpture
mémorielle de la Shoah, à STRASBOURG**

Rapport n° CP/2019/017

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Consistoire israélite du Bas-Rhin une subvention pour la réalisation et l'installation d'une sculpture mémorielle de la Shoah à l'emplacement de l'ancienne synagogue consistoriale de Strasbourg.

LA SYNAGOGUE CONSISTORIALE DE STRASBOURG

L'Alsace est marquée par l'histoire de la communauté juive qui a participé dès le Moyen-Age à son développement et à son rayonnement. La synagogue consistoriale, située quai Kléber à Strasbourg, symbolisait et rassemblait la communauté juive. Il s'agissait d'un édifice au cœur de la vie politique, religieuse et culturelle de la région.

Inaugurée à l'époque allemande, en 1898, selon les plans de l'architecte Ludwig Levy de Karlsruhe, la synagogue a été pillée de son mobilier et de son orgue puis incendiée par les nazis en 1940. La ruine qui subsistait a été dynamitée en novembre 1941.

Rien n'a été reconstruit à l'emplacement de la synagogue. Une stèle du souvenir a été installée, le 3 octobre 1976. Suite à la construction du centre commercial de la « Place des Halles » en 1979, elle a été déplacée au point de devenir difficilement visible.

Le 22 juillet 2012, sur proposition du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), la Ville de Strasbourg a inauguré à cet emplacement « l'Allée des Justes parmi les nations » en hommage aux « Justes parmi les nations » qui ont sauvé des Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale.

LA SCULPTURE MEMORIELLE DE LA SHOAH

Aujourd'hui, sur le quai Kléber, au-delà des photos et d'une empreinte métallique au sol marquant un des angles du bâtiment, le Consistoire Israélite du Bas-Rhin souhaite donner au lieu une réalité en intégrant une sculpture mémorielle dans un environnement où s'inscrivent les noms des déportés juifs de la communauté israélite de Strasbourg, assassinés dans les camps nazis entre 1939 et 1945.

Cette sculpture comporterait un socle en grès des Vosges sur lequel serait scellée une maquette 3D en bronze de la synagogue. Le socle reprendrait les lignes d'un Sefer Torah, le livre le plus saint et révérend du judaïsme.

Les ambitions du projet se fondent sur plusieurs critères :

- une initiative mémorielle et d'éducation entre les peuples,
- une opportunité de sensibiliser le public sur l'histoire de la Shoah,
- la mise à disposition d'un lieu de recueillement,
- la possibilité de visualiser la synagogue consistoriale,

- l'inscription du secteur sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le consistoire sollicite le soutien du Département du Bas-Rhin pour la réalisation et l'installation de cette sculpture mémorielle de la Shoah, à hauteur de 10 000 € pour un coût global HT de 168 000 €. Une demande de subvention de 33 000 € a été transmise à la Région. La Ville de Strasbourg contribuera à l'aménagement de l'espace d'accueil, à l'entretien et à la sécurité.

Autres partenaires financiers :

- La République Fédérale d'Allemagne,
- La République d'Autriche,
- La Fondation pour la mémoire de la Shoah,
- La Fondation d'entente franco-allemande,
- La Fondation du Patrimoine,
- La Fondation pour Strasbourg,
- L'entreprise Würth,
- Les établissements Orth.

Dans le contexte actuel de tensions économiques et sociales et de rejet de l'autre, il importe que les collectivités territoriales permettent un important travail de médiation et de transmission de la mémoire et de l'histoire. La mémoire doit en effet marquer les comportements personnels et collectifs pour que plus jamais ne se reproduisent les drames du passé.

C'est avec cette préoccupation et afin de développer l'éducation à la citoyenneté et l'ouverture à la différence, que l'Exécutif départemental propose que le Département soutienne cette initiative.

Il est donc proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € au Consistoire Israélite du Bas-Rhin, pour la réalisation de cette sculpture.

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, le 20 décembre 2018.

Cette politique de soutien s'inscrit en application de l'article L 1111-4 du code général des collectivités territoriales.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
INV MEMOIR 2019/1	R2019 INV MEMOIRE HORS MAM	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 10 000 € au Consistoire israélite du Bas-Rhin pour la réalisation et l'installation d'une sculpture mémorielle de la Shoah à l'emplacement de l'ancienne synagogue consistoriale de Strasbourg.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY